

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation : 15/05/2024
Secrétaire de séance : Séverine LINETTE

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, VUAGNOUX Philippe.

Absents : FEITH Jérôme, MOLLOT Henri (procuration de vote), STROOBANT Maëlle (procuration de vote).

N° 28-2024 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR L'AMENAGEMENT DE LA CENTRALITE COMMUNALE, FOUR A PAIN, CITY STADE ET AIRE DE JEUX

Mme Le Maire présente l'avant-projet concernant l'aménagement de la centralité communale et la reconstruction du four à pain.

Elle présente le projet pour un montant estimé à 454 074 € HT, à 111 841 € (5 options) et à 55 000 € HT pour le déplacement et création du four à pain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Pour : 11 - Contre 3) :

- valide l'avant-projet concernant l'aménagement de la centralité communale et la reconstruction du four à pain avec les observations suivantes :

- rester dans l'enveloppe budgétaire fixée à 500 000 € HT.
- L'option 1 « futur chemin du lac » et l'option 3 « modification de la giration bus » ne sont pas retenues.
- Le city stade est trop enterré et les gradins seront à supprimer.
- Prévoir une réunion avec les enseignantes pour recueillir leur avis sur le city stade
- La réflexion sur le déplacement du parking de la mairie est à revoir afin de réduire le budget.
- Le nombre de bancs (55) est beaucoup trop élevé.
- beaucoup trop d'arbres ou d'arbustes prévus dans l'avant-Projet et le choix des espèces sera à revoir.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 21 Mai 2024.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Séverine LINETTE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le